RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FITECO
Expertise comptable | Conseil | Audit

A.D.S 45

240 RUE DES PRES
45 470 TRAINOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.D.S 45, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire

A.D.S 45

SARL au Capital de 7 500 €

Siège Social : 240 RUE DES PRES
45470 TRAINOU

RCS ORLEANS : 447 548 025

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.D.S 45, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.D.S 45, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin:

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La SARL A.D.S 45 est une société spécialisée dans la pose de plaques de plâtre menuiseries intérieures et extérieures.

Son capital est composé de 500 parts de 15 euros chacune, soit un capital de 7 500 euros détenu par Monsieur Adelino CUNHA DA SILVA.

La SARL A.D.S 45 a des capitaux propres s'élevant à 249 091 euros au 31 mars 2026 dont un bénéfice de l'exercice de 30 980 euros, et représentent 70.75 % du total du bilan.

Les principaux postes d'actifs sont :

- La trésorerie pour 53.68% ;
- Les créances clients pour 23.40% ;
- Les autres créances pour 21.93%.

Notre revue n'a pas mis en évidence d'autres éléments que ceux mentionnés ci-dessus.
Nous avons également obtenu confirmation de la Direction qu'aucun évènement hors bilan ni litige n'affectait les derniers comptes annuels.

MISSION DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis l'exercice clos le 31 mars 2026, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas identifié d'avantages particuliers.

Fait à Orléans,
le 23 octobre 2026



Commissaire aux Comptes et à la transformation